UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE
DE PARIS

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1894-1895

RAPPORT

SUR LES CONCOURS DES PRIX

NOTICE SUR LES PRIX DE FONDATIONS

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1895

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE
DE PARIS

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1894-1895

RAPPORT

SUR LES CONCOURS DES PRIX

NOTICE SUR LES PRIX DE FONDATIONS

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1895

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. G. PLANCHON, Directeur, ✻, ❦ I.
A. MILNE-EDWARDS, Assesseur, Membre de l'Institut, O. ✻, ❦ I.
E. MADOULÉ, Secrétaire, ❦ I.

PROFESSEURS

MM. A. MILNE-EDWARDS, O. ✻, ❦ I., Membre de l'Institut	Zoologie.
PLANCHON, ✻, ❦ I	Matière minérale.
RICHE, O. ✻, ❦ I	Chimie minérale.
JUNGFLEISCH, ✻, ❦ I.	Chimie organique.
LE ROUX, ✻, ❦ I.	Physique.
BOURGOIN, O. ✻, ❦ I. BOURQUELOT, ❦ I., *chargé de cours*	Pharmacie galénique.
BOUCHARDAT, ❦ I	Hydrologie et minéralogie.
MARCHAND, ❦ I	Cryptogamie.
PRUNIER, ❦ I.	Pharmacie chimique.
MOISSAN, ✻, ❦ I, Membre de l'Institut	Toxicologie.
GUIGNARD, ✻, ❦ I, Membre de l'Institut	Botanique.
VILLIERS-MORIAMÉ, ❦ I.	Chimie analytique.

Directeur et professeur honoraire : M. CHATIN, Membre de l'Institut, O. ✻, ❦ I.
Professeur honoraire : M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. O. ✻, ❦ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEIDIÉ, ❦ I.
GAUTIER, ❦ A.
BOUVIER, ❦ I.
BOURQUELOT, ❦ I.

MM. BERTHELOT.
OUVRARD, ❦ A.
RADAIS, ❦ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. GRIMBERT :	1re année	Chimie.
LEXTREIT, ❦ I.	2e —	—
PERROT,		Micrographie.
QUESNEVILLE, ❦ A		Physique.

Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ❦ A.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de Paris s'est réunie le 18 juillet 1895, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Planchon, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers Concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1895.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix provenant de *Fondations*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 18 août 1895.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Berthelot, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 7 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1895.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. le Directeur, assisté de M. Madoulé, Secrétaire de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Parmacie de Paris, à la suite des Concours de l'année scolaire 1894-1895.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres.)

M. Guéguen (Fernand), né le 25 juillet 1872. à Loudéac (Côtes-du-Nord).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. Guérin (Gustave), né le 20 octobre 1873, à Saint-Hilaire du-Harcouët (Manche).

Citations honorables :

MM. Labbé (Émile) ; Ruelle (Émile); Renault (Henri);

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres.)

M. Gesteau (Jules), né le 31 mai 1871, à Gorron (Mayenne).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. Desfemmes (Gilbert), né le 24 août 1871, à Saint-Gérand-le-Puy (Allier).

Citation honorable:

M. Tillier (Pierre).

TROISIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'or de 300 francs.)

M. Valeur (Amand), né le 12 juin 1870, à Lens (Pas-de-Calais).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. Tiffeneau (Marc), né le 7 novembre 1873, à Mouy (Oise).

Citation honorable :

M. Vincent (Jules).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent :

Mlle Napias (Louise), née le 13 février 1873, à Paris.

M. Raby (Raoul), né le 10 mai 1875, à Saint-Amand (Cher).

Citations honorables :

MM. Hubac (Henri); Guillaume (Georges).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médaille d'argent :

M. Tillier (Pierre), né le 6 janvier 1871, à Génelard (Saône-et-Loire), *déjà nommé*.

Citations honorables :

MM. Boulommier (Henri) ; Conte (Fernand).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent :

M. Duvivier (Alexis), né le 1er juin 1871, à Rouen (Seine-Inférieure).

M. Pozzi (Eugène), né le 10 juin 1870, à Ervy (Aube).

Citations honorables :

MM. Roques (Ferdinand) ; *ex æquo,* Sourdillat (Jules) ; Stoltz (Henri).

CHIMIE ANALYTIQUE

Médailles d'argent :

M. Valeur (Amand), né le 12 juin 1870, à Lens (Pas-de-Calais), *déjà nommé.*

M. Beaugé (Georges), né le 28 août 1869, à Roquefort (Aveyron).

Citations honorables :

MM. Gouvernaire (Eugène) ; Couperot (Eugène) ; Coq (Achille).

PRIX DE FONDATIONS

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent.)

M. Dethan (Georges), né le 3 octobre 1868, à Paris.

Prix Laroze (500 francs).

M. Moreigne (Henri), né le 16 avril 1861, à Genouillat (Creuse), pharmacien de 1re classe.

Prix Laillet (500 francs).

M. Blaise (Edmond-Émile), né le 23 février 1872, à Montreuil-sous-Bois (Seine).

Prix Lebeault (500 francs).

Par suite du classement *ex æquo* de deux candidats, le jury a partagé par moitié ce prix entre :

M. Valeur (Amand), né le 12 juin 1870, à Lens (Pas-de-Calais), *déjà nommé*, qui recevra 250, francs et M. Tiffeneau (Marc), né le 7 novembre 1873, à Mouy (Oise), *déjà nommé*, qui recevra 250 francs.

Prix Desportes (558 francs).

M. Duvivier (Alexis), né le 1er juin 1871, à Rouen (Seine-Inférieure), déjà nommé.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (600 francs).

M. Mouneyrat (Antoine), né le 10 avril 1871, à Saint-Aulaire (Corrèze).

2e Prix (400 francs).

M. Breteau (Pierre), né le 26 juin 1872, à Paris.

Prix Gobley biennal (2.000 francs).

Le prix n'est pas décerné.

Le jury a attribué, à titre d'encouragement, une somme de 1.000 francs, prélevée sur le montant du prix, à M. Savoire (Camille), né le 1er juin 1869, à Marchenoir (Loir-et-Cher), pharmacien de 1re classe.

Rapport de M. Berthelot, *agrégé*,

SUR LES CONCOURS DES PRIX

Messieurs,

Vous m'avez confié l'honneur de vous présenter le rapport sur les trois séries de concours qui ont clos l'année scolaire 1894-95. Je suis heureux de constater la valeur et l'importance qu'ont eues ces concours et qui sont d'un bon augure pour l'avenir.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur les 10 candidats inscrits, 9 ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Les questions données étaient les suivantes :

1° Composition écrite.

Chimie. — *Des oxydes métalliques.*

Physique. — *De l'induction.*

Botanique. — *Morphologie externe de l'androcèe; son importance pour la classification.*

2° Épreuve orale.

Magnésie et ses sels.

3° Analyse.

Recherche qualitative d'un mélange renfermant ; 1° chlorure d'antimoine; 2° sulfate de cadmium; 3° bromure d'étain.

4° *Reconnaissance de 25 plantes fraîches.*

Conformément aux usages antérieurs, le maximum des points accordés était de 30 pour l'épreuve écrite, 10 pour l'épreuve orale, 10 pour l'analyse, 10 pour la reconnaissance des plantes.

Le jury a accordé :

Le *premier prix* à M. GUÉGUEN, avec 78,85 pour 100.
Le *second prix* à M. GUÉRIN, avec 71 p. 35 —
Une *citation honorable* à MM. LABBÉ, RUELLE et RENAULT.

DEUXIÈME ANNÉE

Seize candidats étaient inscrits pour prendre part au concours. Sept d'entre eux ont remis une copie et subi toutes les épreuves :

Première épreuve. — Composition écrite.

Les deux questions à traiter étaient ainsi formulées :

CHIMIE ORGANIQUE. — *Térébenthène et carbures analogues.*

MATIÈRE MÉDICALE. — *Des fougères et de leurs produits.*

Cinquante points étaient affectés à chacune des deux questions.

Deuxième épreuve.

Reconnaissance de 30 échantillons de matière médicale et de 10 plantes fraîches avec dissertation sur le raifort.

Quarante points étaient attribués à la reconnaissance et 10 points à la dissertation.

Troisième épreuve.

L'épreuve pratique comportait :

1° *L'analyse qualitative d'un mélange de sels contenant trois acides et trois bases.*

2° *Le dosage de l'hydrogène sulfuré libre ou combiné dans une eau sulfureuse.*

Vingt-cinq points étaient affectés à chacune des deux parties de l'épreuve.

Le jury a accordé :

Le *premier prix* à M. Gesteau, qui a obtenu 144 points sur 200.

Le *second prix* à M. Desfemmes, qui a obtenu 136 p. 25 sur 200.

Une *citation honorable* à M. Tillier qui a obtenu 104 p. 50.

TROISIÈME ANNÉE

Trois candidats inscrits ont pris part à toutes les épreuves du concours.

La première épreuve a consisté en une *composition écrite* sur les sujets suivants :

Toxicologie : *Oxyde de carbone, acide carbonique.*

Pharmacie : *Iodure de potassium.*

Zoologie : *Hyménoptères, en insistant sur les espèces utiles et nuisibles.*

La seconde, en une épreuve orale sur un sujet de *minéralogie : les oxydes de fer.*

La troisième, en une reconnaissance de médicaments préparés, animaux et produits animaux.

Et en une épreuve pratique de *toxicologie* (vin contenant du cyanure de mercure. Mélange de quinine et de morphine) et de *physique* (mesure de la densité d'un corps solide par le procédé du flacon.)

Le jury décerne :

Le *premier prix* à M. VALEUR, qui a obtenu 61 points sur 90.

Le *second prix* à M. Tiffeneau, qui a obtenu 55 points.

Une *citation honorable* à M. Vincent, qui a obtenu 46 points.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

La première année, 20 élèves, désignés par leurs notes antérieures, ont pris part au concours définitif.

Le jury a accordé :

La *première médaille* à Mlle NAPIAS, qui a obtenu 241 points sur un maximum de 284.

La *seconde médaille* à M. RABY (235 points).

Une *citation honorable* à M. HUBAC (230 points), et à M. GUILLAUME (Georges), 229 points.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Ont été admis à prendre part au concours définitif les élèves qui, pendant le courant de l'année, avaient obtenu une moyenne supérieure à 10 (de 0 à 20) pour leurs manipulations. Seize élèves remplissaient ces conditions, mais 13 seulement se sont présentés à l'épreuve définitive.

Cette manipulation comportait deux épreuves :

1° Détermination d'une densité de vapeur par la méthode de Dumas (xylène);

2° Détermination de l'angle d'un cristal au moyen du goniomètre de Wollaston.

Si la deuxième épreuve a été, en général, bien faite, il n'en a pas été de même de la première.

En attribuant le coefficient 3 aux notes de ce concours et le coefficient 2 à la moyenne de l'année, le jury a proposé de donner :

1° La *médaille d'argent* à M. TILLIER (83 points);

2° Deux *citations honorables* à M. BOULOMMIER (68,5 points) et à M. CONTE (67,5 points).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

MICROGRAPHIE

Les prix de travaux pratiques de micrographie sont répartis d'après un ensemble d'épreuves comprenant :

1° La tenue du cahier de travaux pratiques et l'appréciation du travail des candidats pendant l'année, soit 100 points.

2° Trois concours de manipulations micrographiques pour lesquels il est attribué 100 points ainsi répartis :

1er concours	20 points.
2e —	30 —
3e —	50 —

Cette année, les deux premiers concours ont laissé en présence 9 candidats qui se sont présentés au concours définitif.

Le concours définitif comportait deux épreuves :

1° *Détermination d'une tige par les caractères histologiques*, 30 points.

2° *Détermination d'une plante cryptogame à chlorophylle*, 20 points.

Le jury attribue :

Le *premier prix* à M. DUVIVIER, avec 85 points sur 100.

Le *second prix* à M. POZZI, avec 82 points sur 100.

Une *première citation honorable* à M. ROQUES, avec 77 points.

Une *seconde citation honorable* à MM. SOURDILLAT et STOLTZ, *ex æquo*, avec 70 points.

CHIMIE ANALYTIQUE

Quatorze candidats ont pris part au concours.

Le jury a attribué 30 points à chacun des 4 concours antérieurs, soit un total de 120 points, et il a doublé les points du concours définitif par rapport aux précédents, ce qui donne un maximum de 60 points pour ce dernier.

La *première médaille* a été attribuée à M. VALEUR, qui a obtenu 209 points.

La *seconde médaille* à M. BAUGÉ, 197 points.

Trois *citations honorables* ont été accordées à MM. GOUVERNAIRE (185 points), COUPEROT (182 points), COQ (170 points).

PRIX DE FONDATIONS

Prix Ménier

Trois mémoires ont été présentés cette année pour le prix Ménier : tous les trois, dit le jury, témoignent d'un travail considérable et de vraies aptitudes à l'étude de la matière médicale. Chacun d'eux, pris isolément, aurait mérité le prix et notre regret est très vif de ne pouvoir décerner à deux des auteurs que des encouragements et des éloges.

Le sujet mis au concours était : *la famille des Acanthacées et ses produits*.

M. Toutain a étudié les principaux types de la famille des Acanthacées : il s'est procuré bien des matériaux de travail en dehors de ceux que lui présentait le droguier de l'École et il a tâché de donner une étude anatomique des plantes qu'il a pu se procurer ; des figures, quelque peu imparfaites au point de vue artistique, accompagnent le travail et mettent en relief les caractères des principales substances employées : il y a là un effort considérable, couronné par des résultats que nous sommes heureux de signaler.

M. Dethan a suivi une voie analogue : il s'est mis en communication avec des auteurs étrangers, qui lui ont fourni bien des renseignements ; personnellement, il a fait une étude attentive et aussi complète que le permettaient les ressources dont il pouvait disposer, des types principaux de la famille et il a illustré de nombreuses figures (35 planches), consciencieusement et artistement exécutées, les observations qu'il a faites. Il a rempli, aussi bien qu'il le pouvait, les conditions du concours et nous ne doutons pas que, poursuivant le sujet avec les nouveaux matériaux que lui fourniront les pays d'origine, il n'arrive à nous donner un fort intéressant travail sur un sujet encore peu étudié au point de vue pharmacologique.

Le mémoire du troisième candidat, M. Pozzi, est conçu d'une autre façon. Une étude un peu trop rapide du sujet principal, c'est-à-dire des médicaments de la famille, est suivie d'une recherche personnelle, très bien faite sur un sujet spécial : la localisation du tannin dans une espèce de la famille : l'*andrographis paniculata*. Un certain nombre de figures faites avec un soin et une habileté remarquables accompagnent le mémoire. Nous avons hésité un moment dans le choix à faire entre le travail de M. Dethan et celui de M. Pozzi. Cependant, il nous a paru légitime d'accorder une note supérieure à celui qui répondait le mieux aux données du concours et nous avons établi les notes de la façon suivante, pour un maximum de 80 :

M. Dethan....................	75
M. Pozzi......................	70
M. Toutain....................	60

L'épreuve de reconnaissance (40 substances et 10 plantes fraîches) avec dissertation de quelques minutes sur le kamala, a donné, pour un maximum de 20 :

M. Toutain....................	14
M. Dethan.....................	14
M. Pozzi......................	8

Ce qui donne pour résultat total :

M. Dethan............	89 sur 100
M. Pozzi..............	78 —
M. Toutain............	74 —

En conséquence, nous adressons nos félicitations aux trois candidats et plus particulièrement à M. Dethan, à qui le prix Ménier est décerné.

Prix Laroze

Un seul mémoire a été envoyé à la commission ; M. Moreigne y a étudié les méthodes de dosage de quelques éléments importants de l'urine.

Ces éléments sont : l'azote totale, l'azote uréique et l'urée, le soufre. M. Moreigne examine les différents procédés qui ont été employés jusqu'à ce jour, en se plaçant surtout au point de vue du clinicien et du physiologiste, c'est-à-dire d'expérimentateurs ayant besoin de méthodes simples, faciles, exigeant peu de matériel, et cependant exactes.

Après avoir rappelé que la méthode de Dumas pour le dosage de l'azote est seule d'une rigueur parfaite, mais d'un emploi difficile pour les personnes n'ayant pas une habitude suffisante des pratiques chimiques, M. Moreigne condamne, après de nombreuses observations (Gautier, Cazeneuve, Hugonnenq, Garnier, Schlagdenhauffen), la méthode à la chaux sodée.

Il passe alors à l'examen approfondi d'une méthode rapide et élégante de dosage de l'azote, qui tend à remplacer la précédente dans un grand nombre de cas. Cette méthode est celle de Kjeldahl et consiste à transformer l'azote organique en ammoniaque, par l'action de l'acide sulfurique concentré, avec ou sans addition d'un acide oxydant. Ce procédé, qui peut s'appliquer en particulier au dosage de l'azote total urinaire, a été étudié avec beaucoup de soin par M. Moreigne, en suivant la modification proposée par Henninger, dans laquelle on fait dégager l'azote du sulfate d'ammoniaque au moyen des hypobromites.

M. Moreigne précise les conditions qui assurent à cette méthode une rigueur indispensable et, après un examen attentif des uréomètres, propose un nouvel appareil exempt des défauts de ceux qui précèdent.

Le jury a été d'avis d'attribuer le *prix Laroze* à ce mémoire.

Prix Laillet

Trois candidats ont pris part aux épreuves :

MM. Blaise, Valeur, Vincent.

Les questions ont été les suivantes :

Composition écrite.

Pharmacie galénique. — *Essai des extraits.*

Pharmacie chimique. — *Acides officinaux* (chimie minérale).

Composition orale.

Pharmacie galénique. — *Résine de gaïac.*

Pharmacie chimique. — *Ferrocyanures et ferricyanures.*

Épreuve pratique.

Reconnaissance de 10 médicaments chimiques et de 10 médicaments galéniques.

Le jury propose d'attribuer le prix à M. Blaise.

Prix Lebeault

Le concours de 1895 portait sur la zoologie médicale.

L'épreuve écrite comportait une dissertation sur les *vers plats.*

Un maximum de 20 points est attribué à cette épreuve.

Des deux candidats ayant pris part au concours, l'un d'eux, M. Valeur, a obtenu 17 points ; l'autre, M. Tiffeneau, a obtenu 16 points.

L'épreuve pratique, consistant en une reconnaissance de 20 produits animaux, a permis d'attribuer à M. Valeur 16 points et à M. Tiffeneau 17 points.

Chacun des deux candidats ayant réuni, dans l'ensemble des deux épreuves, un même nombre de points et, d'autre part, l'ensemble au concours ayant été satisfaisant, le jury propose *ex æquo* MM. Valeur et Tiffeneau pour le partage du prix Lebeault.

Prix Desportes

Le concours du prix Desportes comporte 4 épreuves différentes : 1° une composition écrite sur un sujet de botanique ; 2° une épreuve pratique d'histologie ; une reconnaissance de 60 plantes fraîches ; 4° l'appréciation du travail du candidat pendant toute la durée des travaux pratiques de micrographie.

Ce programme restreint nécessairement le nombre des candidats au prix Desportes : un seul s'est présenté cette année : M. A. Duvivier.

La question écrite, ainsi formulée : *Caractères organographiques et anatomiques de la famille des Synanthérées*, a été suffisamment bien traitée par lui, et le jury lui a donné les 3/4 des points accordés pour cette épreuve. En somme, M. Duvivier a obtenu 45 sur 60. Les autres épreuves ont été encore meilleures, puisque M. Duvivier a obtenu 88 p. 100 du nombre total des points. Aussi le jury lui a-t-il attribué le prix Desportes.

Prix Henri Buignet

Ce concours comporte une composition de physique dont le sujet était le suivant :

1° Dilatation de l'eau ;

2° Mesure de l'intensité des courants.

Douze candidats s'étaient fait inscrire; quatre seulement ont remis une composition.

M. Mouneyrat a bien traité la seconde partie, mais en ce qui concerne la première, il est resté trop en dehors du sujet.

M. Breteau a traité la première question d'une façon assez superficielle et la seconde d'une manière assez satisfaisante.

Aussi le jury a-t-il accordé le *premier prix* à M. Mouneyrat, le *second* à M. Breteau.

Prix Gobley

L'École avait proposé pour cette année le sujet suivant : « Des alcaloïdes d'origine microbienne. » Mais cette désignation n'exclut pas les travaux spontanés présentés sur d'autres questions.

Trois concurrents ont envoyé des mémoires :

1° M. Fleury, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger, a présenté la première partie du *cours d'hydrologie* qu'il professe à cette école.

2° M. Gilbert, ancien pharmacien, a présenté : *Contributions à l'histoire médicale des substances marines, végétales, minérales et animales usitées en pharmacie, depuis les médecins et pharmacologistes arabes des IXe et Xe siècles jusqu'aux apothicaires du XVIIe siècle exclusivement.*

3° M. Savoire, pharmacien de 1re classe, interne en pharmacie à l'Hôtel-Dieu, a traité le sujet proposé par l'école: *Alcaloïdes d'origine microbienne.*

Bien que les conditions exigées des candidats ne soient pas limitatives, le jury estime qu'il a été dans l'esprit du fondateur d'encourager, non pas les personnes qui, professant dans les établissements d'enseignement public, trouvent par ailleurs un stimulant toujours nécessaire, mais plutôt celles, comme les pharmaciens pratiquants, que les exigences matérielles de leur profession éloignent des sciences spéculatives, ou celles, comme les élèves, qu'une récompense à la fois pécuniaire et morale obtenue avant de quitter l'École peut engager dans la voie des recherches scientifiques.

En conséquence, et aussi pour ne pas décourager ceux qui viendraient à redouter la concurrence des membres du corps enseignant, enfin pour se mettre d'accord avec des dé-

cisions antérieurement prises dans le même sens, le jury estime qu'il n'y a pas lieu d'admettre M. Fleury à concourir pour le *prix Gobley*. Une autre raison l'aurait en outre conduit à la même couclusion. Le mémoire de M. Fleury étant un résumé d'une partie du cours qu'il professe à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger, il ne semble pas admissible que l'École de Paris s'institue juge des enseignements donnés dans les autres Facultés ou Écoles.

Il reste à examiner les mémoires envoyés par MM. Gilbert et Savoire.

Le travail de M. Gilbert représente une compilation historique, critique et par endroits humoristique de vieilles recettes puisées dans les formulaires et les antidotaires du moyen âge. Très intéressant dans la forme, très complet quant au fond, il offrira un intérêt réel et présentera une importance notable aux historiographes spéciaux. Mais il est d'ordre principalement littéraire, et bien que son auteur, qui s'est fait une spécialité de ces sortes d'études, ait été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques pour des travaux analogues, il a paru à la commission qu'il ne répondait pas à l'idée qu'a eue Gobley en instituant sa fondation, destinée à récompenser des recherches d'ordre purement expérimental.

M. Savoire a traité le sujet proposé par l'École : « *Des alcaloïdes d'origine microbienne.* » Il a exposé rapidement l'historique de la question et passé en revue les hypothèses émises sur le mode de production de ces alcaloïdes ainsi que les procédés employés pour les isoler et les caractériser. Il a fait ensuite l'histoire particulière des principaux alcaloïdes qui ont été isolés des produits de la putréfaction des matières animales, et celle des ptomaïnes qui existent dans les cultures des principaux microbes pathogènes.

Mais on peut lui reprocher : d'abord de ne pas avoir assez tenu compte de travaux récents dans l'édification de ses conclusions, et ensuite de n'avoir fourni pour ainsi dire aucune bibliographie, si ce n'est pour quelques rares auteurs français ; et encore n'a-t-il cherché ses sources qu'à une seule publication : les Comptes rendus de l'Académie des sciences.

Toutefois, il y a ajouté quelques observations personnelles.

Ce mémoire, malgré le manque de bibliographie, peut encore rendre des services à ceux qui le consulteront ; il y a lieu de le récompenser à ce point de vue. Comme, d'autre part, l'auteur se propose de continuer ses recherches, il y a lieu également, prenant acte de ses déclarations, de l'encourager à le faire.

En conséquence, la commission du *prix Gobley* est d'avis d'attribuer à M. Savoire, comme encouragement, une somme de mille francs, à prélever sur les revenus de la dite fondation.

Tels sont, Messieurs, les conclusions des jurys pour les concours de l'année scolaire 1894-95. L'ensemble des résultats qui viennent de vous être signalés doit être regardé comme satisfaisant.

Le niveau des concours des travaux pratiques continue à être fort élevé. Il convient de citer spécialement à cet égard le concours de première année où — symptôme assez remarquable pour être noté ici — le premier prix a été obtenu, fort brillamment, par une jeune fille.

Les prix de l'École ont réuni cette année un nombre de concurrents, qui, s'il est un peu inférieur à celui de l'année dernière, dépasse pourtant notablement celui des années antérieures. Nous espérons donc qu'il y a là une recrudescence d'activité durable qui continuera à se manifester à l'avenir.

Les prix de fondation n'ont été disputés que par un nom-

bre assez limité de candidats; mais il en est ainsi depuis bien des années. Et d'autre part, il faut remarquer que plusieurs des mémoires présentés pour ces divers concours ont mérité tous les éloges des jurys. On y trouve une tendance marquée au travail scientifique et à la recherche personnelle. Il est permis d'espérer que les encouragements donnés aux chercheurs qui s'engagent dans cette voie contribueront aux progrès de la pharmacie française.

NOTICE
SUR LES PRIX DE FONDATIONS
INSTITUÉS
PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

Prix Ménier

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Ménier, pharmacien droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur des prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 17 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Ménier* une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1877, la valeur annuelle du *prix Ménier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux ans de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 28 juin au plus tard.

Prix Laillet

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, une somme de 20.000 francs pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de troisième année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juillet.

Prix Laroze

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris, le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mé-

moire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1879, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une école supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 20 au 28 juin.

Prix Gobley (*biennal*)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder près cet établissement un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 20 au 28 juin.

Prix Lebeault

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, une

somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente sur l'État 3 p. 100 et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877), qui serait décerné aux élèves de ladite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juillet ; sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de deuxième année pour la Pharmacie, les élèves de troisième année pour la Zoologie.

Prix Desportes

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 3 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, consistant en une somme de 700 francs, qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur de prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques

---

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite, à partir de 1895, à un produit annuel de 558 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

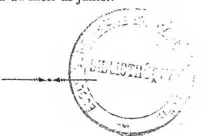
Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours, ouvert au mois de juillet.

Prix Henri Buignet

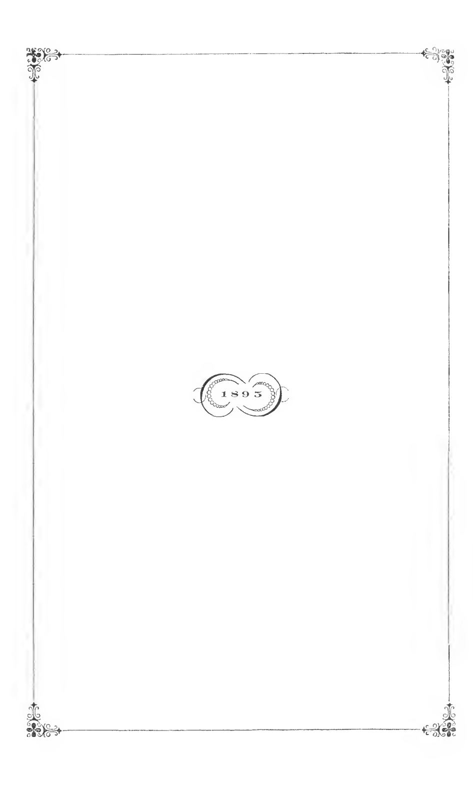
Par un acte notarié en date du 19 mai 1877, Mme Hallays (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à ladite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de « *Prix Henri Buignet* ».

Un décret en date du 18 juillet 1877 autorisa le Ministre de l'instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année sont seuls admis à prendre part au concours, qui aura lieu au mois de juillet.



MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — 115 J.


1893